

# Convocation du Conseil municipal

M. M. les Conseillers municipaux se réuniront,  
à la Mairie, à 7 heures du matin, le vendredi  
18 août courant, pour une session extraordinaire

## Objets de la séance

1. - Projet de la ville de Nantes pour l'annexion de la commune de Rezé.
2. - Avision de la liste électorale du Tribunal de commerce. - Nominations de 2 Membres.
3. - Communications diverses.

Rezé, le 15 août 1905

Le Maire

E. Gaudouet

## Séance extraordinaire du 18 août 1905.

Il y avait neuf cent cinq, le dix huit d'anciens  
et huit, sur les neuf cent quatre-vingt  
Le Conseil municipal de la commune de Rezé,  
réuni en conseil, s'est réuni au lieu ordinaire  
de ses séances, sous la présidence de M. Gaudouet,  
premier adjoint délégué pour une session  
extraordinaire.

Présents: M. M. Clergeau, Jallon, Gervé,  
Fauquet, Lendron, Otaud, Luedot, Leger,  
Bourdeix, Courau, Gargon, Figer, Fougère,  
Baboulet, Jaty, Babonneau et Hauchet.  
Absents: M. M. Sauvestre, Emerle, Rembaux,  
Dain, Luedot et Pennequin excusés.

Conformément à l'article 33 de la loi du 5  
mars 1884, il a été procédé à l'annexion de la  
commune de Rezé sans le sein du Conseil,  
M. Figer ayant obtenu la majorité des suffrages,  
à cet effet pour remplir les fonctions qui lui  
sont dévolues.

Le procès-verbal de la présente séance  
est lu et accepté sans observation.

M. le Président Compromis à l'Assemblée  
de l'Unité et de la Liberté. Le Président  
invite au P. de voir ce qui suit, invitent  
le Conseil municipal de Reze à l'effet  
de voter par azar sur le projet d'annexion  
à la ville de Nantes, de la Commune de  
Reze.

Après une longue discussion à laquelle  
tous les Conseillers prennent part, au  
sujet d'un vote immédiat pour ou contre le  
projet d'annexion, sur lequel l'ajournement  
de ce vote motive, après le rapport qui doit  
être déposé par la Commission nommée  
dans la dernière séance.

Le Président met aux voix la motion  
suivante: Le Conseil est-il partisan de se  
prononcer immédiatement, pour ou contre l'annexion  
de la Commune de Reze à celle de Nantes sur le  
projet de loi motivé, après le rapport de la Commission.

Le vote au scrutin secret, a donné les  
résultats suivants: oui ou non

Bulletins blancs dans l'urne	19.
Après immédiat	3 oui
Ajournement	6 non
Bulletin blanc	2
Bulletin nul	1
5 abstentions.	

Ce vote ne donnant pas de résultat, le  
Président fait procéder à un 2. tour

Bulletins blancs dans l'urne 17.  
Oui, 8 voix; Non, 8 voix. 1 bulletin blanc.  
La majorité n'étant pas requise dans un  
sens ou dans l'autre, le Président fait pro-  
céder à un 3. tour qui donne 8 oui et 8 non  
et un bulletin blanc.

En présence de ce résultat négatif, le Conseil  
ne peut continuer à délibérer sur ce sujet.

Revision de la liste électorale au Tribunal de  
Commerce, en 1905. Nomination des  
délégués.

Sur les termes de la Loi du 2 Décembre  
1883 le Conseil procède à la nomination

Co

Ces deux membres pour assister M. le  
Maire pour l'établissement de la liste des  
electeurs au Tribunal de Commerce.

Sont designés à cet effet.

M. N. Parcelot M. L. et Bourcier  
Cherchule.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

P. Chassean, Maire L. Faugues L. Guadet

L. Guadet M. L. Guadet L. Guadet  
P. Babonneau A. Bouchard

L. Guadet

## Consociation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal est convoqué, en  
session ordinaire, à la mairie, à 8 heures  
du matin, le Dimanche, 10 Septembre  
présent mois.

### Objet de la séance:

1. Ecoles - Brevitures gratuites dans les classes.
2. Section de famille.
3. Communications diverses.

Reçu, le 4 septembre 1905

Le Maire

L. Guadet